



## Bulletin de contact et de syndicalisation

- prendre contact  
 me syndiquer

**Se syndiquer à la Cgt, c'est un geste de liberté,  
c'est choisir d'intervenir efficacement pour faire entendre sa voix.  
C'est aussi un droit statutaire et conventionnel.**

### Pourquoi une cotisation syndicale ?

La cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance à la Cgt et constitue un **élément vital au financement de l'activité de toute la Cgt, du syndicat qui mène l'action au sein de la collectivité territoriale** jusqu'à la Confédération. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics. Le **syndicat départemental des personnels du Département de Vaucluse est affilié depuis avril 2020 à la FSM, Fédération Syndicale Mondiale**, qui est une internationale syndicale fondée à Paris en 1945 et il lui reverse 1 € par syndiqué-e (<http://www.wftucentral.org/>).

Être syndiqué-es, c'est aussi être informé-es par les magazines **ENSEMBLE** et **SERVICE PUBLIC magazine**.

### De combien ?

La cotisation mensuelle fixée statutairement à 1 % du traitement net (hors primes et régime indemnitaire) est un **principe d'égalité**.

Chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus :

**1 500 € net par mois  
= 15 € de cotisation mensuelle**

Elle ouvre droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66 % :

**si 100 € de cotisation annuelle  
= paiement uniquement de 33 €.**

Pour la déclaration en frais réel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1>

*Mode de règlement :*

- Prélèvement – à privilégier (fournir un RIB)  
 Chèque

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone (personnel, de préférence – portable/fixe) : .....

Courriel (personnel, de préférence) : .....@.....

Grade : ..... Fonction : .....

Direction/Service : .....

Lieu de travail : .....

Cotisation mensuelle (1 % du salaire net) :